



Administration communale  
de Reckange-sur-Mess

## **AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO**

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, arrêté N°1/2026/0300/1810 du 14 septembre 2026, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la société SA PROXIMUS LUXEMBOURG a obtenu une autorisation relative à l':

**Exploitation d'un site d'installations radioélectriques site A0213,  
numéro cadastral 491/848, section C de Limpach ; LUREF : 67036E,  
69815N**

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 30 septembre 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

  
Carlo MULLER  
Bourgmestre



  
Savas KOROGLOU  
Secrétaire communal

**02.10.2026 – 11.11.2026  
1-2026-005-AUT-ITM**

[www.reckange.lu](http://www.reckange.lu)